



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel tenue au lieu habituel des réunions du conseil, ce mardi 3 juillet 2018 à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Colette Beaulieu
Mme Karine Saint-Jean
M. Lucien Dionne
Mme Cindy Saint-Jean
M. Lauréat Jean

Poste #3 vacant

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présente Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h, et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour.

160-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 4 juin 2018 et séance extraordinaire du 18 juin 2018

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

161-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2018.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

162-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

**Voir PV du
13 août 2018**

D'APPROUVER les dépenses de juin 2018, tels que détaillés aux listes suggérées ci-après annexées, à savoir :

Total des salaires :	16 220.25 \$
Total des incompressibles :	26 663.71 \$
Total des prélèvements :	9 315.01 \$
Total des comptes à payer :	<u>131 044.17 \$</u>
Grand total	183 243.14 \$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Autoriser les modifications au contrat de travail de l'agente de développement

CONSIDÉRANT la demande fait par Mme Marie-Ève Paradis en date du 24 juin 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme France Boucher, directrice générale;

163-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les modifications au contrat de travail de Mme Marie-Ève Paradis selon le document fournit au conseil;

D'AUTORISER Mme France Boucher, directrice générale à signer un nouveau contrat de travail selon les nouvelles dispositions.

6. Autoriser l'achat d'un défibrillateur

CONSIDÉRANT l'importance d'intervenir le plus rapidement possible auprès de personnes en arrêt cardiaque;

164-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat d'un défibrillateur au montant de 1 440 \$ avant taxes à Dallaire Médical inc.

QUE cette somme soit prise au surplus accumulé non affecté.

7. Demandes d'appui financier et autres

- École Notre-Dame
- Association des résidents du Lac de l'Est
- Association du cancer – Est du Québec

165-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder ce qui suit :

- 500 \$ à l'École Notre-Dame pour les activités de fin d'année;

- 25 \$ à l'Association du cancer – Est du Québec.

8. Appui aux Offices municipaux d'habitation pour l'entente de regroupement

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Philippe-de-Néri, l'Office municipal d'habitation de Kamouraska, l'Office municipal d'habitation de Saint-Pascal, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Philippe-de-Néri, de Kamouraska, de la Ville de Saint-Pascal, de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Mont-Carmel un projet d'entente de regroupement des six (6) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

166-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de ce qui suit :

Le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saint-Philippe-de-Néri, de Kamouraska, de Saint-Pascal, de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Mont-Carmel suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

9. Demande d'utilisation d'une roulotte sur un terrain pour le temps d'une démolition

CONSIDÉRANT la demande fait en date du 14 juin 2018;

167-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à la majorité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'utilisation d'une roulotte sur le terrain de l'ancienne auberge du Lac de l'Est le temps de la démolition au plus tard le 19 juillet 2018;

QUE la roulotte en question soit retirée pour le 19 juillet 2018.

10. Demande au MTMDET pour revoir la signalisation sur la Route 287

CONSIDÉRANT la demande refusée par la résolution numéro 043-2014;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel croit qu'il serait judicieux de revoir la signalisation à l'intersection du Rang de la Montagne et de la Route 287;

CONSIDÉRANT que plusieurs accidents sont survenus depuis les 15 dernières années;

CONSIDÉRANT la visibilité réduite par la courbe pour les automobilistes lorsqu'ils sortent

du rang de la Montagne;

168-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE FAIRE une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour trouver une signalisation adéquate pour la sécurité de nos citoyens à l'intersection du rang de la Montagne et de la Route 287.

11. Demande de branchement au réseau d'aqueduc et réseau d'égout

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 30 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande fait par le conseil municipal et les intervenants municipaux concernés;

CONSIDÉRANT que le fossé est canalisé sur une bonne distance;

CONSIDÉRANT l'espace suffisant sur le terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT que la municipalité pense qu'il est toujours mieux de prioriser les infrastructures de citoyen sur leur propre propriété;

169-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REFUSER la demande du propriétaire du 49, rue de la Fabrique pour le passage des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la ligne mitoyenne avec la municipalité;

D'AUTORISER le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout au frais du propriétaire pour un coût de travaux estimé à plus ou moins 10 000 \$.

12. Octroi de contrat pour refaire un tablier de pont

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues et conforme;

170-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat à P.P. Gagnon pour refaire le pavé de pont de la Rivière-du-Loup sur la Route 287 pour un montant de 17 925 \$ avant taxes;

D'UTILISER pour payer le coût des travaux la partie restante de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et la différence, prendre à même les surplus accumulés non affectés de la municipalité qui représente environ 9 000 \$.

13. Autoriser la modification de la hotte de poêle de la salle Émile Lavoie

171-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la directrice générale à faire effectuer les modifications pour une sortie de la hotte de poêle dans la salle Émile Lavoie selon les besoins actuels;

D'AUTORISER celle-ci à faire l'achat d'une nouvelle hotte de poêle;

QUE les coûts soient pris au surplus accumulé non affecté.

14. Transfert de la chaufferie de la Corporation de développement de Mont-Carmel à la Municipalité

CONSIDÉRANT que le laboratoire rural de la chaufferie est terminé;

CONSIDÉRANT que la chaudière aux granules est la propriété de la Corporation de développement de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que son utilisation est pour l'Édifice municipal qui regroupe les bureaux municipaux, la bibliothèque et la salle communautaire du deuxième étage.

172-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'achat de la chaudière aux granules de la Corporation de développement de Mont-Carmel au prix de 10 209 \$ selon la valeur aux livres comptables;

D'AUTORISER le paiement à la Corporation de développement de Mont-Carmel;

DE PRENDRE le montant au surplus accumulé non affecté de la municipalité.

15. Autoriser l'appel de candidatures pour un poste temporaire d'adjointe administrative

CONSIDÉRANT les vacances du personnel en cours;

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail d'un membre du personnel;

173-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe administrative pour une durée minimum de 2 mois et pouvant être prolongé selon les besoins par la directrice générale de la municipalité.

16. Dépôt de documents

Aucun dépôt de document

17. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

- Déclaration d'exécution des engagements des parties dans le dossier 42-15-2009-02
- Programme Rénovation Québec - Somme réservée à la Municipalité de 10 000 \$ par la Société d'habitation du Québec pour appuyer financièrement la municipalité qui souhaite améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de son territoire

18. Nouvelles affaires

18.1 Demande de dérogation mineure du 17, chemin du Lac Saint-Pierre Est

Madame France Boucher présente l'ensemble du dossier aux membres du C.C.U. Il apporte les précisions suivantes.

La demande vise à obtenir l'autorisation de construire un garage de 4.27 x 4.88m (14' x 16') à une distance de 8.99 m de la ligne avant et 5 m de la ligne latérale nord-est alors que l'article 5.8.3.1.c du règlement de zonage #116-90 de Mont-Carmel exige une marge de recul avant, arrière et latérale de 10 mètres pour tout bâtiment dans la zone VB-3.

Après délibération et

CONSIDÉRANT que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la faible dimension du terrain qui rend difficile le respect des normes;

CONSIDÉRANT que le rapport planché/terrain est respecté;

CONSIDÉRANT l'amendement au projet initial diminue le caractère dérogatoire;

CONSIDÉRANT que le projet respecte la bande riveraine

CONSIDÉRANT que les voisins confirment par lettre qu'ils ne s'opposent pas au projet;

174-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure faite par le propriétaire du 17, chemin du Lac St-Pierre visant à construire un garage de 4.27 x 4.88m (14' x 16') à une distance de 8.99 m de la ligne avant et 5 m de la ligne latérale nord-est.

18.2 Renouvellement d'adhésion à Ruralys

175-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUVELLER l'adhésion à Ruralys pour l'année 2018.

18.3 Accès à la salle communautaire du 2^e étage en période de canicule

176-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'ouverture de la salle communautaire aux citoyens et amis pendant les périodes de canicule lorsque le degré de température atteint 25 degré Celsius pour avoir

accès à un air climatisé durant les heures d'ouverture du bureau municipal de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi inclusivement. Fermé le vendredi.

19. Période de questions

De 20 h 53 à 20 h 54.

20. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

177-2018 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance. Il est à 20 h 55.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire-trésorière